

Annexe

Procédure pour l'inscription à la formation « Collège au cinéma en Seine et Marne » 2022-2023

C'est le chef d'établissement qui procède à l'inscription collective des enseignants à ce stage du plan académique de formation

La campagne d'inscription sur Gaia sera ouverte du 1^{er} septembre au 14 septembre 2022. Aucune inscription ne pourra être prise en compte au-delà de cette date.

L'inscription à la formation par le chef d'établissement a lieu en parallèle de l'inscription des classes au dispositif. L'inscription à cette formation est obligatoire pour participer à l'opération « Collège au cinéma », pour un enseignant au minimum par classe inscrite.

Le chef d'établissement s'engage à permettre aux enseignants concernés de participer à la formation de 3 jours organisée par ACT'art en partenariat avec la Daac, qui comprend la projection des films programmés ainsi que des interventions prenant appui sur ces films. Ce stage aura lieu les **18, 20, 21 octobre 2022**.

POUR INSCRIRE UN/DES ENSEIGNANT(S) DANS GAIA : 2 étapes indispensables

1 DOCUMENT PREPARATOIRE A REMPLIR PAR L'ENSEIGNANT COORDONNATEUR

L'enseignant coordinateur du dispositif est invité à transmettre ce document renseigné au chef d'établissement, afin de faciliter la saisie des noms des professeurs concernés (au moins 1 par établissement et jusqu'à un enseignant par classe selon le nombre de classes), dans l'application Gaia.

Classe inscrite à collège au cinéma	Nom et prénom des enseignants à inscrire à la formation
	1
	2
	3
	4

2 PROCEDURE D'INSCRIPTION A EFFECTUER OBLIGATOIREMENT PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Pour inscrire un enseignant à la formation

1 Munissez-vous de votre code chef d'établissement et connectez-vous vous à GAIA responsable

2 pour accéder à la formation : code 22A0240353 EAC-CP11 collèges au cinéma 77 et 93 65932 EACP-CP1101, puis saisir le code dans le champ "identifiant du dispositif ».